



## FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER DÉSAVOUÉ PAR SES PROPRES ADHÉRENTS !

Après 6 ans de quasi harcèlement envers la profession infirmière pour forcer à l'adhésion, l'ONI a fait face à un taux record d'abstention lors des dernières élections des conseillers départementaux du mois d'avril dernier. C'est un énième désaveu de la profession, pire encore, même les adhérents ne se déplacent plus pour voter !

#### Rétablissons la vérité des participations et du taux d'abstention

Lors des dernières élections de 2008, un total de 498 020 Infirmier-ères Diplômé-es d'Etat (inscrit-es au fichier ADELI) ont été appelé-es à voter. Le taux d'abstention avait déjà démontré à l'époque un refus de cet Ordre, la participation n'ayant été que de 13%, ce qui correspond à 68 370 infirmier-es.

En 2014, sur un total de 595 594 IDE (recensement de la DRESS ), c'est seulement 29 547 infirmier-es qui ont voté cette fois-ci, soit moins de 5% de la profession infirmière.

La CGT, avec d'autres organisations, a appelé au boycott de ces élections ordinaires départementales, et continue sa campagne contre l'adhésion. Les résultats confirment notre position et les salarié-es nous soutiennent dans ces démarches.

#### **Nous nous félicitons du peu d'intérêt manifesté par les professionnels ordinés envers leur propre Ordre !**

Cela démontre que beaucoup d'entre eux ont été contraints et forcés d'adhérer. Ces élections nous prouvent que l'Ordre n'est pas représentatif de la profession. De surcroît, dans certains départements, il n'y a pas eu de candidat dans certains collèges, et dans une immense majorité de départements, il suffisait d'être candidat pour être élu-e.

L'intersyndicale attend avec empressement la suppression de l'ordre IDE comme celle des autres Ordres, ainsi que le redéploiement de ses missions vers les services de l'État. La farce a assez duré ! Il faut s'atteler à proposer une loi de suppression des Ordres paramédicaux qui désengage les infirmier-es qui se sont inscrit-es sous la menace de leur direction ou face aux injonctions de l'ONI.

Il faut réaffecter les salarié-es des Ordres au sein des Agences Régionales de Santé pour des missions qui viennent en aide aux infirmier-es, aux masseurs-kinésithérapeutes et aux pédicures-podologues.

#### **Plus que jamais, la CGT aux côtés des salarié-es, reste mobilisée pour la suppression des Ordres paramédicaux.**

Montreuil, le 25 avril 2014

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

346

Tél : 01.55.82.87.47 ou 87 70  
Fax : 01 55 82 87 74  
E-Mail :  
com@sante.cgt.fr

Contact : Philippe CREPEL : 06 84 96 00 80